



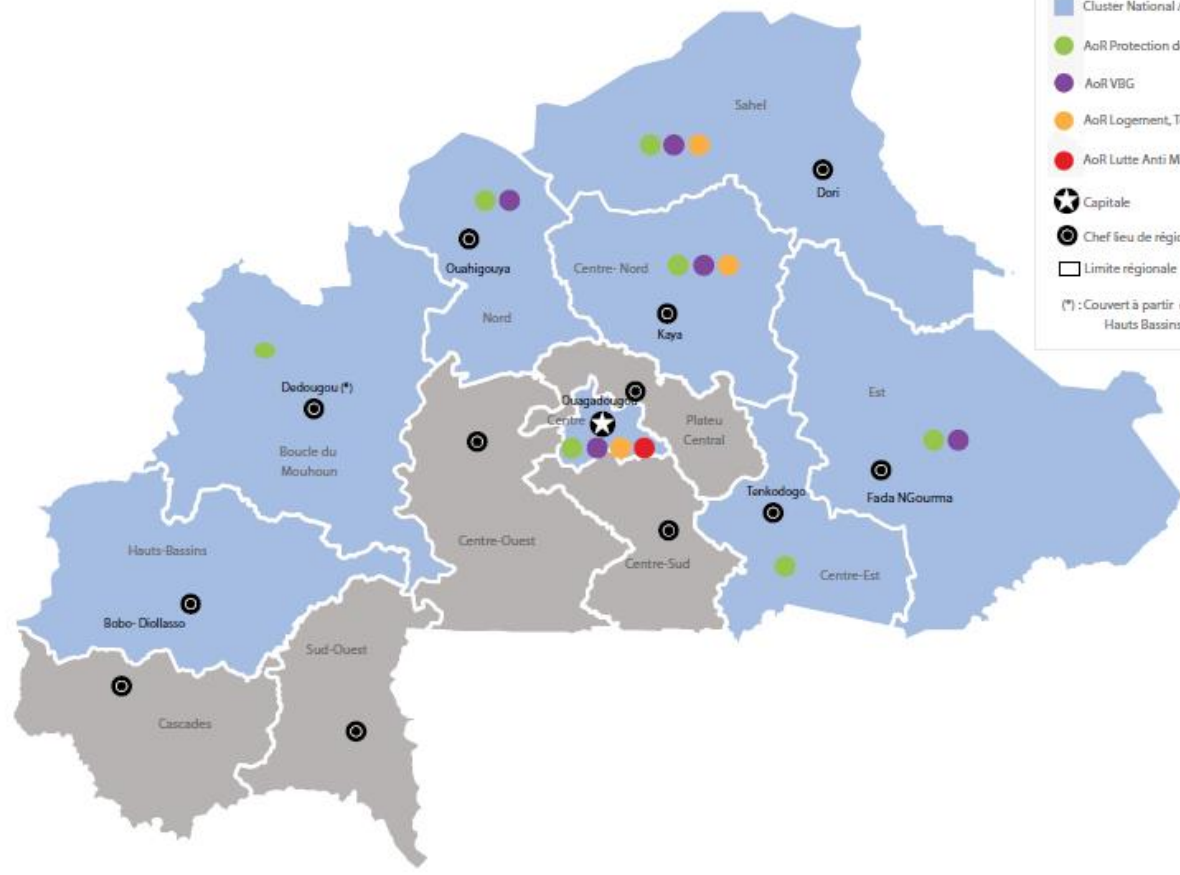
Présence du cluster de protection et des domaines de responsabilité à la date du 30 juin 2021

Présence du cluster protection & AoRs



Légende

- Cluster National / Sous National
- AoR Protection de l'Enfance
- AoR VBG
- AoR Logement, Terre et Biens
- AoR Lutte Anti Mines
- Capitale
- Chef lieu de région
- Limite régionale
- (*) : Couvert à partir des Hauts Bassins



Lead et Co-Facilitation



Contexte opérationnel

La crise de protection au Burkina Faso affecte plus de 1,5 millions sur 3,5 millions de personnes ciblées par l'assistance humanitaire en 2021, dont près de 60% sont des enfants. Les personnes les plus touchées demeurent les déplacés internes et les communautés d'accueil. Ces populations ont individuellement ou collectivement perdu leurs capacités de réaction ou de résistance aux chocs dans les zones en conflit.

Le second trimestre de l'année 2021 a connu une escalade sans précédent de la violence, ciblant principalement les populations civiles. Une hausse des violations graves des droits humains et des abus a été constatée dans les régions du Nord, de l'Est, du Centre Nord et du Sahel.

Le pays a connu dans la nuit du 4 au 5 juin 2021, l'attaque la plus meurtrière depuis 2015, commise contre le village de Solhan (région du Sahel) et ayant fait plus de 132 civils tués y compris des enfants et des femmes selon la source gouvernementale. La situation sécuritaire s'est fortement dégradée avec en toile de fond, des attaques des groupes armés non-étatiques (GANE) contre les populations civiles et les forces de défense et de sécurité.

Dans la région du Centre-Nord, les communes de Tougouri, Bouroum (pour le Namentenga), de Nasséré, Zimtenga, Bourzanga (pour la province du Bam) et de Barsalogo, Pissila (en province du Sanmatenga) continuent d'être la cible des attaques de groupes armés non identifiés avec comme conséquences une augmentation des PDI et des besoins humanitaires. L'accès humanitaire ainsi que l'assistance aux PDI dans la province du Loroum, une des 4 provinces de la région du Nord, reste un grand défi. Cela, malgré le fait que cette province soit parmi celles comptant le plus grand nombre de déplacés internes au Nord. La situation sécuritaire y est très fragile.

Dans la région de l'Est, l'on assiste de plus en plus à une réduction de l'espace humanitaire et à l'absence remarquée de l'Etat dans certaines communes. C'est le cas de la commune de Madjoari dans la Kompienga, où la population fait mouvement vers les lieux tels que Pama, Kompienga, Nadiagou et vers le Bénin et le Togo.

L'accès aux services sociaux de base reste difficile dans les communes affectées par les déplacements internes dans la région de la Boucle du Mouhoun. La situation des VBG et de la protection de l'enfance ainsi que de la fermeture des écoles reste très préoccupante.

De façon générale, l'intensification des hostilités opposant les GANE aux Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et leurs auxiliaires, ainsi que des attaques ciblées, continuent d'affecter sérieusement la situation de protection des populations civiles en particulier des femmes, des enfants et autres personnes vulnérables.

L'insécurité grandissante et la perte des moyens de subsistance durant le déplacement affectent différemment les femmes et les filles ainsi que les hommes et les garçons. Tandis que la menace d'enrôlement forcé dans les groupes armés, pèse sur les hommes et les garçons, la problématique de sexe pour la survie devient une pratique courante des femmes et filles pour subvenir à leurs besoins. D'autres femmes, pour subvenir aux besoins des ménages s'adonnent à la collecte des produits forestiers avec tous les risques de violences sexuelles que cela comporte.

La situation est devenue encore plus inquiétante au cours des mois de mai et de juin 2021, où plusieurs alertes sur des incursions des GANE et des déplacements internes ont été partagées par le RRM Frontline et les équipes de Monitoring de Protection du HCR et de DRC. Les déplacements de populations ainsi que les incidents de protection ont connu un accroissement dépassant les capacités de réponse des acteurs de la protection.

En effet, de 86 personnes civiles tuées dans 105 incidents sécuritaires entre le 1er janvier et le 31 mars 2021, on est passé à 298 civils tués dans 115 incidents sécuritaires entre le 1er avril et le 14 juin 2021, soit une augmentation de presque 250% des civils tués entre le premier et le deuxième trimestre.

Selon les données du monitoring de protection, 735 incidents de protection ont été documentés au second trimestre contre 427 incidents au trimestre 1 de l'année (cf. rapport du premier trimestre 2021). En termes de violations des droits, ces incidents correspondent à 3 392 cas au premier trimestre et à 12 750 cas au deuxième trimestre, soit une augmentation de plus de 9 358 cas ; un indicateur de la détérioration de la situation sécuritaire et de protection dans le pays.

Au 30 juin 2021, le pays comptait un chiffre total de 1 312 071 personnes déplacées internes. Les personnes se déplacent vers des communautés qui connaissent déjà des besoins humanitaires très importants. Au cours de la période sous revue, plus de 164 000 personnes ont fui leur domicile pour rechercher la sécurité dans d'autres localités à travers le pays.

La forte militarisation des zones en conflit et le recours des GANE aux Engins Explosifs Improvisés sont des facteurs contribuant à la hausse du nombre de morts parmi les civils. Les enfants, en particulier, sont en danger parce qu'ils ne sont pas conscients des risques posés par les engins explosifs dangereux. Le Sahel, l'Est, la Boucle du Mouhoun et le Nord sont les régions les plus touchées par les accidents liés à ces engins explosifs.

Par ailleurs, de l'analyse faite sur le terrain, il ressort que la problématique de l'accès et le manque de financements sont les principales causes de la réduction des capacités des acteurs de la protection à couvrir le plus grand nombre de localités et de personnes dans le besoin.

En ce qui concerne la couverture des différentes régions dans le besoin, les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Est, restent les moins couvertes par les activités du cluster protection. Ces zones connaissent des besoins en protection qui sont sous-évalués et moins couverts par la réponse de protection dans le pays.

Faits saillants par secteur au deuxième trimestre

Monitoring de protection : 735 incidents de protection ont été documentés au second trimestre contre 427 incidents au trimestre 1 de l'année 2021 (cf. rapport du premier trimestre).

Protection de l'Enfant : Entre avril et juin 2021, un total de 21,618 enfants, parmi eux 15,609 filles ont bénéficié de l'appui en santé mentale et en psychosocial comparativement à 10,467 (6,921 filles) pour le premier trimestre, soit une augmentation de 11,151 enfants. Le cumul pour les deux trimestres donne 32,085 enfants dont 22,530 filles, soit 9% de la cible.

Violence Basée sur le Genre (VBG) : Au second trimestre, les interventions des acteurs du domaine de responsabilité des VBG ont permis d'identifier 557 survivant-e-s principalement dans les régions du Centre-Nord (277), de l'Est (192), du Sahel (68) et du Nord (28).

Logement Terre et Biens (LTB) : D'avril au mois de juin 2021, l'AoR LTB a facilité à 1 512 (794 hommes et 718 femmes) ménages, l'accès sécurisé à des terres et à des logements grâce à l'assistance légale.

Lutte anti-mine (LAM) : Le nombre de victimes civiles a augmenté au fil des années pour atteindre 50% des victimes en 2020, et 68% des victimes depuis le début de 2021.

Santé Mentale et Soutien Psychosocial (SMSPS) : Un total de 19 292 bénéficiaires a été atteint au second trimestre, contre 35 135 au premier trimestre, soit une baisse de 45% qui s'explique en partie du fait que tous les acteurs ne renseignent pas la matrice de manière régulière mais également du fait de l'interruption de financement et de retards de financements.

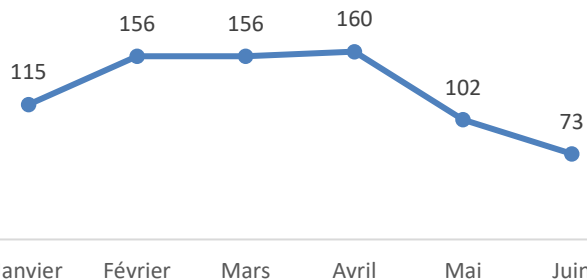
Documentation civile : 540 personnes touchées par les activités de sensibilisations, de formations et de conseils juridiques de NRC durant les 2 trimestres et 16 854 actes de naissance délivrés aux populations à risque d'apatridie dans les régions du Nord, Boucle du Mouhoun, Hauts-Bassins, Est, Sud-Ouest par le HCR et ses partenaires étatiques.



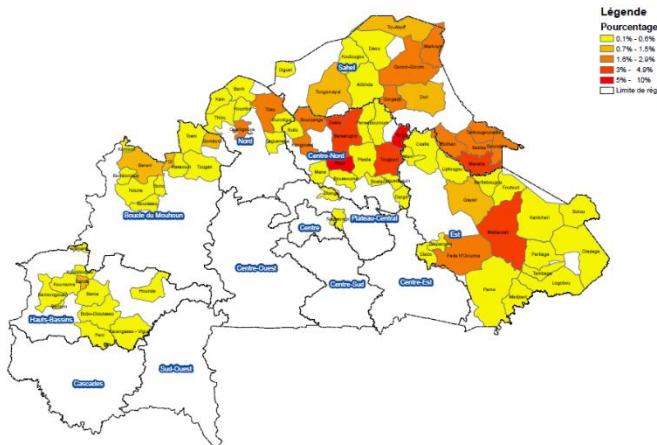
Monitoring de protection



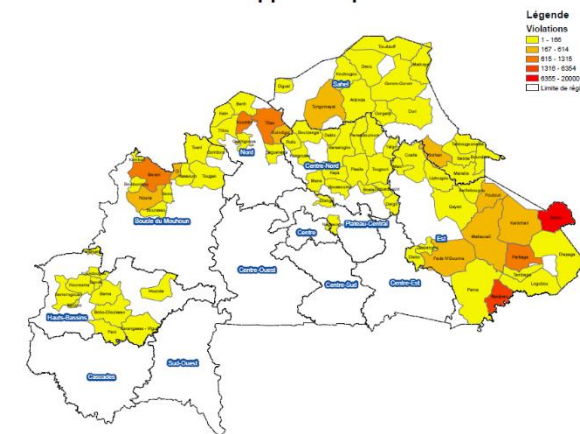
Tendance des incidents (762)



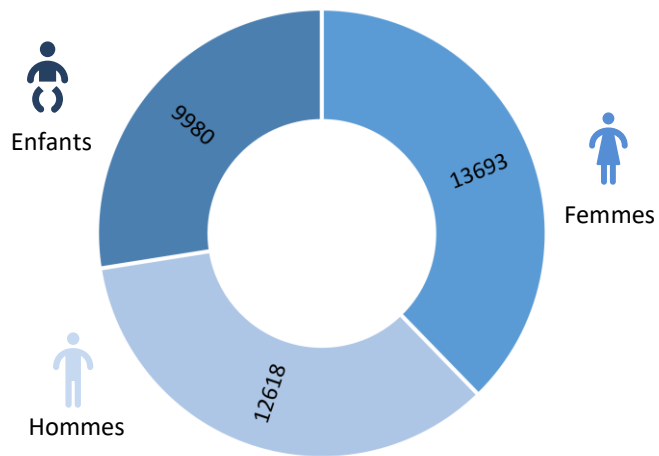
% des incidents de protection rapportés par commune



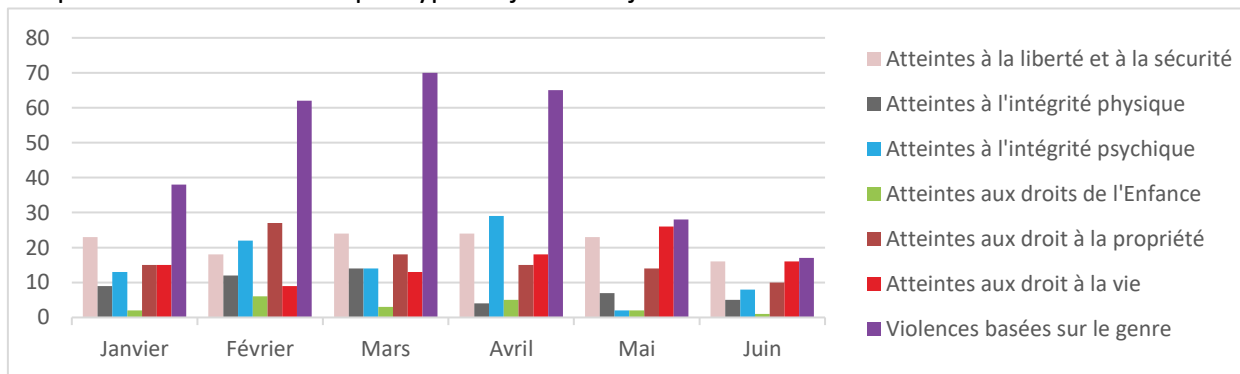
de violations des droits rapportées par commune



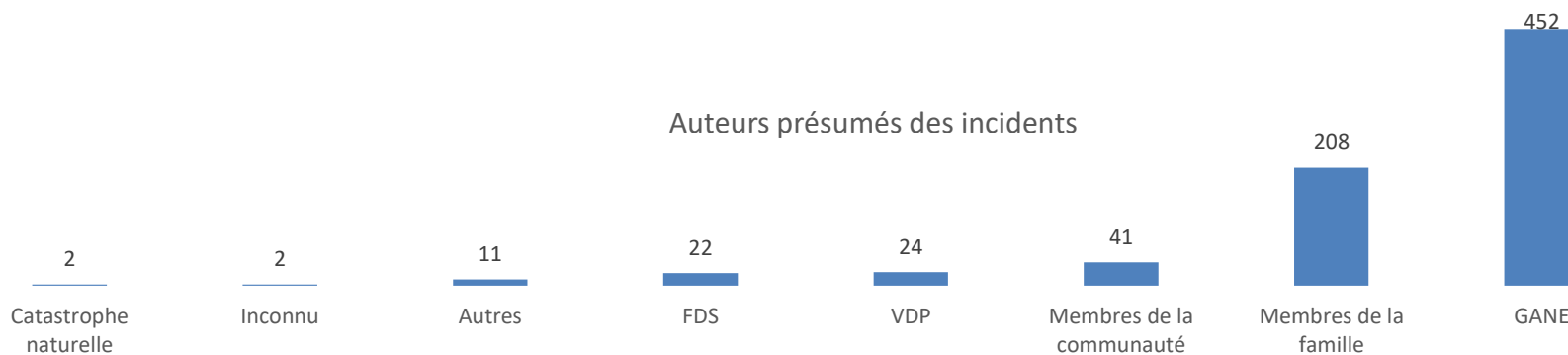
Répartition des victimes des incidents (36291)



Répartition des incidents par type de janvier à juin 2021



Auteurs présumés des incidents



Protection de l'enfance

Bref aperçu de la situation du secteur durant ces 3 derniers mois (avril-juin 2021)

Les trois derniers mois de l'année 2021 ont été caractérisés par une dégradation continue du tissu social et la mise en branle de l'environnement protecteur de l'enfant. La multiplication des attaques violentes contre les civils par les groupes armés non étatiques dans les différentes localités des régions du Nord, du Centre Nord, de l'Est et du Sahel souvent avec l'utilisation des enfants et obligeant des villages entiers à se vider de leurs populations, illustre la gravité de la situation. Face à une telle brutalité, la vulnérabilité des enfants ne cesse de s'accroître et leur état émotionnel est de plus en plus impacté.

La mise en avant et l'utilisation des enfants dans les attaques contre les civils semble être un nouveau mode opératoire par des groupes armés, exposant d'avantage les enfants aux différents risques de blessures voire de décès et de traumatisme. Profiter de l'inconscience des enfants pour les utiliser dans les attaques des civils et autres faits de guerre, est une violation grave de leurs droits.

L'attaque de Solhan dans la nuit du 4 au 5 juin qui a entraîné la mort de plus de 132 civils y compris des enfants constitue un des pires cas où les enfants et adolescents âgés entre 12 et 14 ans ont été utilisés par les groupes armés pour mener des tueries. Ceci a été confirmé par les autorités nationales, et ensuite relayé par l'UNICEF à travers son communiqué de presse du 24 juin 2021 qui condamne fermement le recrutement et l'utilisation des enfants par les groupes armés non étatiques ».



Séance d'animation avec les enfants des personnes déplacées internes au Nord

Analyse comparative des données des premier et second trimestre

Entre avril et juin 2021, la réponse de protection de l'enfant n'a pas connu une importante progression par rapport à la période de janvier à mars 2021. Sur les 19 indicateurs prévus dans le cadre du HRP2021, seuls sept ont été légèrement renseignés pendant la période sous examen sur 6 indicateurs rapportés au premier trimestre.

En ce qui concerne la prise en charge en santé mentale et psychosocial, 21,618 enfants, dont 15,609 filles ont bénéficié du service comparativement à 10,467 (6,921 filles) pour le premier trimestre, soit une augmentation de 11,151 enfants. Le cumul à la fin du deuxième trimestre fait état de 32,085 enfants dont 22,530 filles ayant bénéficié d'un soutien psychosocial. Ce qui représente 9% de la cible (356,000) totale du domaine de responsabilité de la protection de l'enfant.

Pour ce qui est des activités de compétence de vie courante, 2,733 adolescents dont 2,613 filles ont été atteints comparés à 2,612 (2,612 filles) comptant pour le trimestre premier, soit une augmentation de 121 adolescents. Au 30 juin, la réponse des partenaires du domaine de responsabilité estime à 5,345 adolescents, soit 5,3% par rapport à la cible (99,680), qui ont bénéficié des activités de compétence de vie courante.

En outre, 238 enfants non accompagnés et autres enfants séparés (ENAS), dont 134 filles, ont bénéficié d'une prise en charge spécifique selon la documentation nécessaire et régulière conformément aux directives nationales sur les soins alternatifs et la gestion des cas, comparés à 20 cas (12 filles) au trimestre 1. Ceci donne un cumul de 258 ENAS (145 filles) représentant environ 6% de la cible (4000).

Défis majeurs en lien avec les activités du secteur

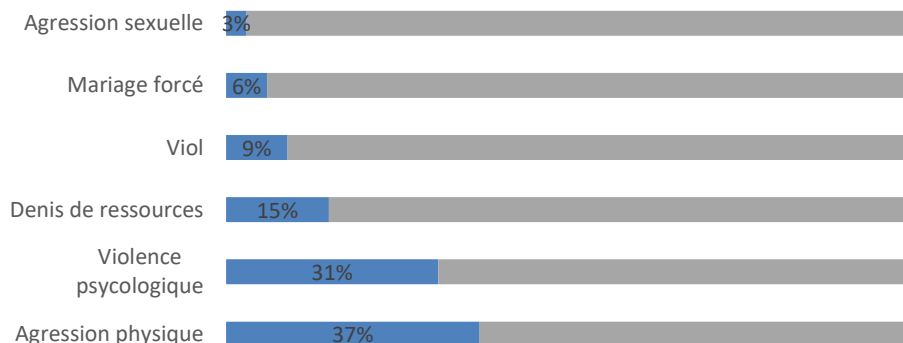
Les deux premiers trimestres de l'année 2021 ont été caractérisés par le retard dans le déploiement de la réponse à l'échelle des régions affectées à la suite d'une faible mobilisation des ressources financières. Toutefois, le secteur a été retenu pour bénéficier de financement dans le cadre de deux nouvelles allocations du fonds CERF (réponse rapide et crises sous-financées, à raison d'un demi-million de dollars chacune), ce qui va permettre de renforcer la réponse de la protection de l'enfant pour les deux trimestres restants.

Violences basées sur le genre

Bref aperçu de la situation du secteur durant ces 3 derniers mois (avril-juin 2021)

A l'instar du précédent trimestre, les interventions des acteurs du domaine de responsabilité des VBG au cours du trimestre 2 de l'année 2021, ont permis d'identifier 557 survivant-e-s principalement dans les régions du Centre-Nord (277), de l'Est (192), du Sahel (68) et du Nord (28). Il est à noter que 49,73% des survivant-e-s ont été identifié-e-s dans la province du Sanmatenga, principalement à Barsalogo. La commune de cette province surplombe toutes les autres communes d'intervention avec 36,09% survivant-e-s enregistré-e-s. Concernant les autres communes, 8% de l'ensemble des survivant-e-s de VBG déclaré-e-s ont été identifié-e-s à Pama, 7% à Bilanga et Yamba, 6% à Fada et Kongoussi, 5% à Titao, 4% à Kaya, Sebba et Kantchari, 3% à Djibo, 2% à Bourzanga et Gorom-Gorom et 1% dans les communes de Gayeri, Dori, Tougouri et Matiacoali.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu des différents types de VBG et leur proportion en pourcentage.



Les 557 personnes survivantes de VBG identifiées au cours de ce trimestre ont toutes été prises en charge. Selon le type de prise en charge, 100% ont bénéficié d'une prise en charge psychosociale, 45% ont bénéficié de prise en charge médicale, 8% de prise en charge juridique/judiciaire et seulement 1% d'une prise en charge en matière de réinsertion économique. Les activités de sensibilisation conduites dans le cadre de la prévention contre les VBG ont permis de toucher courant ce trimestre, 92.228 personnes principalement dans les régions du Centre-Nord (75%), de l'Est (8%) et du Sahel (6%). Parmi ces personnes, 53% sont des femmes, 84% des personnes déplacées internes et 93% ont 18 ans et plus.

En plus, 6825 personnes dont 94% de femmes et filles ont bénéficié de kits de dignité et ou lampes-torches dans les régions du Centre-Nord (45%), de l'Est (30%), du Nord (24%) et du Sahel (1%). Il est à noter que 83% des bénéficiaires de ces kits sont des personnes déplacées internes et 51% sont âgés de 18 ans et plus.



Séance de sensibilisation sur les VBG

Analyse comparative des données des premier et second trimestre

Les réalisations en termes d'acquis (données) de ce trimestre sont sensiblement supérieures ou égales au double des résultats engrangés au premier trimestre. Cette situation est due au fait que plusieurs projets de ce secteur ont commencé à la fin du mois d'avril et en début du mois de mai 2021.

Défis majeurs en lien avec les activités du secteur

- Bonne synergie/coordination afin qu'aucun cas de VBG surtout à l'endroit des enfants n'échappe à la prise en charge ;
- Nécessité de donner des réponses d'urgence pour certains cas de protection aux besoins spécifiques (mais les procédures de prise en charge sont parfois longues ;
- Renforcer les activités de communication ;
- Formation des formateurs sur la gestion des cas de VBG (formation d'un pool des formateurs sur la gestion des cas de VBG au Burkina Faso) ;
- Formation en cascades sur la gestion des cas de VBG dans les régions du Centre-Nord, Nord, Est, Sahel et la Boucle du Mouhoun ;
- Finalisation des SOP VBG dans les régions du Centre-Nord, Sahel et l'Est ;
- Renforcement la coordination du domaine de responsabilité des VBG dans les régions du Sahel, Nord et la Boucle du Mouhoun.

Lutte anti-mines

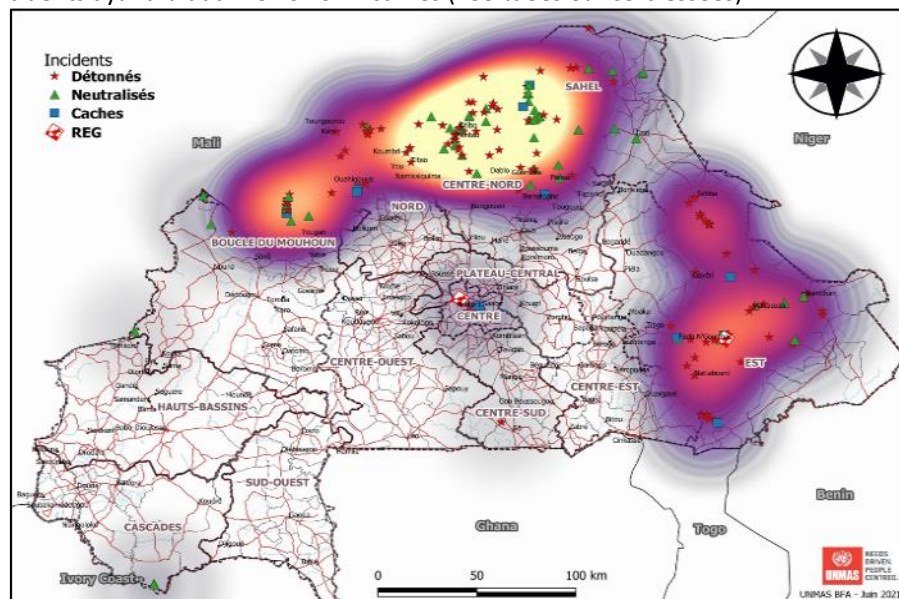
Bref aperçu de la situation du secteur durant ces 3 derniers mois (avril-juin 2021)

La menace des engins explosifs constitue une préoccupation majeure au Burkina Faso, autant pour les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) que pour les populations civiles. En effet, elle contribue à l'exacerbation des vulnérabilités existantes du fait de la crise humanitaire et nuit à la sécurité des populations, en plus d'entraver l'accès aux services sociaux de base. Le nombre de victimes civiles a augmenté au fil des années pour atteindre 50% des victimes en 2020, et depuis le début de 2021, 68% des victimes.

Sur la période d'avril à juin, on compte 17 incidents répartis comme suit :

- Est : 10 incidents
- Sahel : 4 incidents
- Cascades : 2 incidents
- Centre Nord : 1 incidents

Ces incidents ont fait 29 victimes dont 16 civils (9 tués et 7 blessés). Depuis 2017, on a enregistré 212 incidents ayant fait au moins 402 victimes (233 tués et 169 blessés).



D'une manière générale, on observe une tendance croissante de la menace des EEI avec une expansion à des régions non encore touchées comme le Centre-Sud et la région des Cascades. Les civils restent également très vulnérables à la menace même si à ce jour aucune information ne permet d'avoir la certitude que les civils sont particulièrement visés. A cause du caractère non discriminatoire de ces engins et de leur fréquence sur les routes, ils constituent un danger potentiel pour les civils vivant et se déplaçant dans les zones à risque.

Analyse comparative des données des premiers et seconds trimestres

Au premier trimestre 2021 (Janvier-mars), 14 incidents liés à des EEI dans les régions du Sahel (8), Nord (2), Est (2), et Centre-Sud (1) avaient été identifiés et avait fait 14 victimes toutes civiles. Comparativement au deuxième trimestre, on observe dans un premier temps, une augmentation des incidents EEI de 3 avec une recrudescence dans la région de l'Est (10 incidents contre 2 au premier trimestre) et une baisse des incidents au Sahel qui était la région la plus touchée au premier trimestre.

De plus la proportion de victimes civiles sur le nombre total de victimes a baissé passant de 100% au premier trimestre à 68% au deuxième trimestre cependant comme précisé plus haut, aucune information ne permet d'attester que les civils soient ciblés ou non.

Défis majeurs en lien avec les activités du secteur

Le Domaine de responsabilité de l'action contre les mines, à travers ses membres, met en œuvre des campagnes de sensibilisation sur le risque des EEI pour les populations civiles afin de s'assurer qu'elles sont conscientes du risque potentiel et de la manière d'atténuer l'impact de la menace explosive, conformément à la politique humanitaire de 2021. Le domaine de responsabilité LAM organise également des séances de sensibilisation au profit des acteurs humanitaires dans les régions les plus touchées, pour aider le secteur au sens large à identifier les menaces et à atténuer les problèmes de sécurité liés aux munitions explosives.

A ce jour, plus de 132,000 personnes vivant dans les régions à risques du Nord, Centre-Nord, Sahel, Boucle du Mouhoun, Est et dans une optique de prévention dans les Cascades et Sud-Ouest ont bénéficié d'éducation au risque causé par les engins explosifs.

Ces activités constituent des acquis majeurs de l'action contre les mines, cependant les besoins demeurent importants. En effet, selon le HNO 2021, environ 760,000 personnes demeurent dans le besoin et le domaine de responsabilité fait face à de nombreux défis tels que :

- Le manque de financement du domaine qui ne permet pas de couvrir les besoins des populations,
- La difficulté de remontée de l'information sur les incidents afin de permettre d'avoir des données fiables et des analyses qui soutiendront les actions mises en œuvre,
- Le nombre limité d'organisations actives au sein du LAM qui ne permet pas d'apporter une réponse adéquate et suffisante aux besoins des populations.

En termes de perspectives pour les mois à venir, le domaine de responsabilité lutte anti-mines compte poursuivre dans la limite des financements disponibles, les campagnes de sensibilisations pour les communautés et les humanitaires dans les régions à risque.

Le domaine de responsabilité LAM travaille actuellement en collaboration avec la Commission Nationale de Contrôle des Armes (CNCA), sur le développement des normes nationales d'éducation au risque lié aux Engins Explosifs et à la mise en place d'un processus d'accréditation des ONG nationales pour mener des activités d'éducation au risque/sensibilisations aux mines.

Logement, terre et biens

Bref aperçu de la situation du secteur durant ces 3 derniers mois (avril-juin 2021)

REACH a réalisé entre le 21 avril et le 3 mai 2021 des collectes de données auprès d'informateurs clés (IC) concernant trois centres urbains d'accueil de PDI situés dans des zones accessibles du Centre-Nord, à savoir Boussouma, Tougouri et Yalgo. Il ressort des enquêtes réalisées que l'arrivée de deux vagues de PDI à Tougouri (environ 7 000 personnes) durant le mois de mai pourrait contribuer à renforcer la pression sur l'accès au logement, à la terre et aux biens. La ville de Pensa présente des indicateurs préoccupants en matière de peuplement des abris, 58 % de ménages partagent un abri avec un autre, en moyenne 10 personnes partagent un abri, et plus de la moitié des ménages partagent leur abri avec au moins un autre ménage. Dans la ville de Yalgo, la situation en matière d'occupation semble critique, en particulier au niveau des sites de Mamaguel et Yassou, avec comme principal mode d'occupation rapporté une occupation illégale/ sans aucun type d'accord.

En effet, selon les informations, 8% des personnes ayant accès à la terre (1/12 personnes) et 75% au logement (9/12 personnes), ne disposent pas d'accords formels. Les conflits fonciers constituent un des obstacles majeurs à l'exercice des droits LTB. L'on signale des conflits entre éleveurs et agriculteurs à Yalgo, l'accaparement des terres, les litiges latents non réglés sur la terre et la propriété à Matiacoali des cas d'expulsion, problèmes de limites de parcelles et de propriété, conflits entre éleveurs et agriculteurs à Titao et des tensions sociales autour de la question de la propriété.

Le monitoring de protection mené par INTERSOS au cours du mois de mai 2021 dans la région de l'Est précisément dans les provinces du Gourma, de la Tapoa, et de la Komondjari renseigne que le problème de logement se situe à 3 niveaux. Premièrement, le logement requiert des frais de loyer à la fin du mois. Les PDI venues avec des maigres ressources ont loué des maisons dont certains rencontrent des difficultés à honorer les frais de loyer, et d'autres ne peuvent s'en procurer, faute de moyens. Deuxièmement, des abris sont construits dans les zones d'accueil par les communautés et mis en vente pour quiconque disposerait de l'argent, cette alternative n'est pas aussi une issue favorable. Troisièmement, le nombre d'abris mis à la disposition des PDI par les organisations humanitaires n'est pas proportionnel au besoin sur le terrain. Le nombre de personnes déplacées s'accroît de jour en jour avec une capacité de réponse limitée. Quant aux terres, elles constituent une problématique dans les zones d'accueil. Pour l'agriculture comme pour l'élevage, la condition d'accéder aux terres est la location soit à 25000/Ha. Des tensions existeraient entre population hôte et PDI, dues au retrait arbitraire des terres. C'est le constat fait dans la commune de Diapangou dans la province du Gourma. La vente illégale est aussi constatée dans toutes les communes urbaines avec des portions appelées communément « non loti » estimées à 5000FCFA /m². Aucune mesure pour le moment n'est prise pour la réglementation de la vente illégale des terres.

Analyse comparative des données des premiers et seconds trimestres

Du mois d'avril au mois de juin 2021, le domaine de responsabilité LTB a facilité à 1 512 (794 hommes et 718 femmes) ménages, l'accès sécurisé à des terres et à des logements grâce à l'assistance légale :

- 43 (12 hommes/ 31 femmes) ménages ont accédé à la terre et au logement suite aux conseils juridiques et plaidoyer pour la protection des droits relatifs au Logement, Terre, Biens et Ressources Naturelles,
- 13 (8 femmes / 5 hommes) ménages ont reçu des sessions de formation sur la prévention et la gestion des conflits fonciers,
- 100 (64 hommes /36F) bénéficiaires ont été sensibilisés sur le processus de sécurisation foncière,
- 386 (152 hommes /234 femmes) sur la coexistence pacifique et à l'accès à la terre,
- 168 (122 hommes /46 femmes) autres ont été formés sur LTB,
- 25 cas (16 femmes /9 hommes) ont été référés aux autres partenaires.

Quant à la répartition des bénéficiaires par province :

- 1288 (631 hommes /657 femmes) soit 82,1 % des bénéficiaires vivent dans la province du Centre-Nord,
- 220(141 hommes /79 femmes) soit 14% au Nord,
- 60 (42 hommes /18 femmes) soit 3,9 % au Sahel.

Le taux des PDI représente 84,6 % des bénéficiaires atteints soit 1 328 sur les 1 568 et 45,5 % soit 754 sur 1568 des bénéficiaires touchés par les activités sont des femmes. Comparativement au premier trimestre, le nombre des bénéficiaires d'accès à la terre a connu une diminution de 15,3% soit de 1850 à 1 568 bénéficiaires. Toutefois, le taux de bénéficiaires des formations sur les questions LTB a connu une croissance de 19,1% soit de 136 à 168 participants. A la différence du trimestre précédent, le taux de participation des femmes aux activités LTB est passé de 14 % au trimestre 1 à 47% au second trimestre.

Défis majeurs en lien avec les activités du secteur

- Faible allocation des ressources financières au secteur LTB, limitant la fourniture de la réponse en dépit des multiples besoins exprimés en lien avec l'accès sécurisé à la terre par les personnes affectées par le déplacement ainsi que la nécessité d'activer le domaine de responsabilité LTB dans les provinces du Sahel et du Nord pour une meilleure coordination des actions entre les acteurs étatiques et humanitaires ;
- Le manque de documentation légale constitue un problème majeur en matière d'accès au logement dans les localités de Yalgo (Mamaguel), Matiacoali et Boussouma (Louda village). L'accès aux terres et aux logements est conditionné aux capacités financières des Personnes déplacées internes (PDI) ;
- Pour les activités agricoles et l'élevage, les terres sont également acquises par location, de 15000 F à 20 000FCFA/ha. L'accès aux biens est aussi tout à fait difficile à cause du manque de moyens pour les Personnes déplacées internes (PDI) mais aussi la non-disponibilité des certains documents légaux tels que l'extrait de naissance et la carte nationale d'identité

Santé mentale et soutien psychosocial

Bref aperçu de la situation du secteur durant ces 3 derniers mois (avril-juin 2021)

Sur le plan de la santé mentale, la crise a un fort impact sur le bien-être psychosocial et psychologique de populations déplacées et des populations hôtes. Ainsi, le soutien psychosocial est un élément essentiel pour renforcer la résilience et le bien-être psychosocial des personnes et des populations durement impactées par les conséquences de la crise sécuritaire (les violences avec parfois des pertes en vie humaine, destruction des biens et pertes de revenus, séparation familiale, déplacements, etc.). Cependant, les services de soutien psychosocial disponibles sont largement en deçà des besoins des populations qui sont en constante croissance. Cela s'explique par la dégradation des conditions de vie des personnes déplacées et des populations hôtes et de l'aggravation de l'insécurité qui touche un nombre croissant de civils, victimes d'attaques contre des villages (attaque à Solhan au mois de juin dans la région Sahel, les victimes d'assassinats ciblés punitifs et la multiplication des engins explosifs improvisés qui atteignent aveuglément adultes comme enfants). Au psycho trauma engendré par les violences et les pertes, s'ajoutent d'autres sources de stress et de mal-être, les difficultés quotidiennes d'accès aux services de base (eau ; alimentation ; abris...), les divers problèmes de protection souvent préexistants et exacerbés par la crise (en particulier VBG, exploitation, travail des enfants, document civil, accès justice) et l'incertitude d'un retour à une situation sécurisée pour tous, communautés hôtes et PDI.

Les interventions des différents acteurs du domaine sont diversifiées. Les sensibilisations de masse et des séances ciblées en groupes restreints visent à alerter et à mobiliser les populations et les acteurs sur les risques de répercussions psychologiques des situations de conflits armés et diffusent de l'information sur les services existants pouvant les assister. Des interventions d'urgence conjointement menées avec des relais communautaires formés visent à soulager la souffrance immédiate (Premiers Secours Psychologiques, RRM) des personnes déplacées internes et des personnes victimes ou ayant été témoin de tout autre événement traumatisant. Des activités de soutien psychosocial communautaire proposent des espaces de jeux, de divertissement, et d'échange entre pairs afin de redynamiser les mécanismes de soutien endogènes et de valoriser le vivre ensemble. Enfin, des activités de soutien psychologique, de prise en charge du traumatisme, s'adressent aux personnes particulièrement affectées qui présentent le plus souvent des troubles spécifiques d'anxiété, de stress et de dépression. L'ensemble de ces actions visent à soulager la souffrance immédiate et à outiller les personnes pour prévenir les risques d'aggravation qui peuvent conduire à des troubles psychologiques ou psychiatriques sévères. Ces actions sont menées conjointement avec les leaders et relais communautaires et en collaboration avec les services de l'action sociale, de l'éducation et les structures de santé, unités de santé mentale et centres de santé et de promotion sociale qui bénéficient de renforcements (mhGAP, PSP, Safe school, etc.) pour mieux répondre aux besoins. La mise en place des points focaux SMSPS dans les régions Sahel, Centre-Nord, Nord et Est tend à améliorer la coordination dans les activités, et des circuits de référencement sont aujourd'hui disponibles dans ces 3 premières régions.

Analyse comparative des données des premiers et second trimestre

Sur la base des données enregistrées sur la 5 W Protection, la comparaison entre les premiers trimestres de l'année 2021 donne les tendances suivantes :

On compte 3 acteurs de plus au trimestre 2 (12 vs 9), avec 6 acteurs entrants et 3 acteurs ayant interrompu leurs activités. Un total de 19 292 bénéficiaires a été atteint au second trimestre, contre 35 135 au premier trimestre, soit une baisse de 45% qui s'explique en partie du fait que tous les acteurs ne renseignent pas la matrice de manière régulière mais également du fait de l'interruption de financement et de retards de financement.

Les activités rapportées au second trimestre sont des activités récréatives (10 028 bénéficiaires), psychosociales de groupe (6 274 personnes) et sous forme de suivi et de soutien en individuel, familial ou en groupe restreint pour les personnes les plus affectées (2 990 bénéficiaires) ; en comparaison, les activités psychosociales de groupe étaient largement majoritaires au premier trimestre (21 665).

Comme au premier trimestre 2021, le Centre Nord est la région qui compte le plus de bénéficiaires atteints (11 183 soit 58%), devant le Sahel (3 546 soit 18%), le Nord (3 194 soit 17%), l'Est (916 soit 5%) et enfin la Boucle du Mouhoun (468 soit 2%).

Au premier trimestre, la répartition était sensiblement différente avec davantage de bénéficiaires à l'Est (35%) et aucun bénéficiaire enregistré pour la région de la Boucle du Mouhoun. Aucune activité psychosociale n'est encore rapportée pour la région Centre-Est depuis le début de l'année.

On compte 2 à 3 acteurs majeurs dans chacune de ces régions, et les activités se concentrent principalement sur 2 à 3 provinces par région : Bam et Sanmatenga pour le Centre-Nord, Séno et Yagha pour le Sahel, Loroum et Yatenga pour le Nord, Gourma et Tapoa pour l'Est, et enfin Kossi et Sourou pour la Boucle du Mouhoun.

Si la réponse SMSPS cible les provinces les plus impactées par la crise sécuritaire et les localités qui accueillent le plus grand nombre de personnes déplacées internes, les services existants ne couvrent pas les besoins. De nombreuses populations vivant dans des conditions de grande précarité et qui sont particulièrement exposées aux risques sécuritaires ne bénéficient toujours pas d'assistance psychosociale du fait du manque d'accès humanitaire, dans des villes importantes comme à Arbinda ou des villages éloignés et parfois totalement coupés du reste du pays dans les 6 régions humanitaires.

Défis majeurs en lien avec les activités du secteur

Le principal défi des prochains mois sera l'augmentation importante de l'offre de services SMSPS afin d'être en phase avec les besoins croissants des populations affectées par la crise. Il faudra également travailler à une meilleure répartition de l'assistance dans les différentes régions au vu de l'évolution de la situation dans des régions comme l'Est ou le Nord.

Le Cluster Santé a bénéficié de fonds CERF pour mettre en œuvre des activités SMSPS. Ces fonds permettront d'atténuer dans une certaine mesure le gap dans la réponse. Le renforcement de la coordination entre les acteurs SMSPS constaté lors du deuxième trimestre permettra également une meilleure synergie d'actions. La mobilité des équipes et l'accès humanitaire sont également des enjeux importants afin de permettre une meilleure assistance aux personnes dans le besoin. L'amélioration de la collecte des données SMSPS devra se poursuivre pour permettre une analyse de qualité de la réponse.

L'élaboration d'une stratégie nationale en SMSPS adaptée au contexte humanitaire du Burkina est un objectif majeur du GT SMPS. Il est prévu un atelier entre acteurs SMSPS et le ministère de la Santé afin d'adapter le Plan national de santé mentale à la crise humanitaire actuelle.

Documentation civile

La problématique majeure de l'établissement des actes de naissance dans le contexte de déplacement massif des populations est essentiellement une défaillance de l'environnement juridique. En effet, la loi sur l'état civil apparaît de plus en plus comme un obstacle à l'enregistrement des naissances en raison de la crise actuelle et de ses conséquences. Plusieurs milliers de personnes déplacées internes non déclarées dans le délai légal se trouvent hors de leurs communes de naissance. Leur naissance ne peut ainsi être légalement enregistrée par les autorités de lieu de déplacement, en raison de la compétence territoriale. Leur enregistrement « tardif » à l'état civil se trouve ainsi compromis en raison de la crise qui persiste, et/ou à cause de l'absence des services publics de l'état civil dans leur zone de naissance. En dépit des contraintes liées à la situation actuelle, des solutions doivent être trouvées pour se conformer à la Convention de Kampala qui obligent les Etats parties à délivrer les documents d'état civil aux PDI et faciliter l'exercice et la jouissance des droits fondamentaux, notamment le droit à l'identité pour tous, conformément à l'Objectif de Développement Durable/ODD 16.9.

Il est toutefois important de noter que la non-possession de document d'état civil par les personnes déplacées internes ne résulte pas du seul fait du **non**-enregistrement à l'état civil dans le délai légal lors de leur naissance, la perte, le vol ou l'oubli en sont aussi des motifs

Selon les données plus récentes du CONASUR de janvier 2021, sur 15183 ménages déplacés internes qui ont affirmé avoir eu des difficultés lors de leur déplacement, 12,71% ont mentionné la perte ou la saisie de document d'identification. Cette même source mentionne que 24,59% des 105393 personnes interrogées – sans précisions si enfants ou adultes – auraient au moins une pièce d'identité ou d'état civil. Parmi ces 24,59% : 56,62% avaient une carte nationale d'identité et 36,73% avaient une copie ou extrait d'acte de naissance. Le reste avait une carte d'électeur, une carte consulaire, passeport ou autre document.

Au regard des risques de protection auxquelles sont confrontées les populations sans documents d'état civil ou d'identité, telles que les arrestations et détentions arbitraires, les difficultés d'accès aux droits fondamentaux ; des actions continues d'accompagnement du Gouvernement du Burkina Faso dans la délivrance de ces documents s'avèrent nécessaires dans ce contexte de déplacements internes et vulnérabilité élevée des populations civiles.

C'est justement dans ce cadre qu'interviennent les acteurs tels que HCR, UNICEF et NRC qui en partenariat avec des structures techniques de l'Etat mènent des activités de sensibilisation, de conseils juridiques et de production de document d'état civil et d'identité pour les populations dans le besoin.

En effet, depuis 2017, le HCR, à travers des actions d'accompagnement du Gouvernement burkinabè, apporte des appuis techniques et financiers pour la production des documents d'identité aux populations.

Les activités d'établissement des actes de naissance du programme HCR ont été mise en œuvre au cours du second trimestre, c'est-à-dire d'avril à juin 2021. Elles ont été réalisées par le partenaire Direction Générale de la Modernisation de l'Etat Civil (DGMEC) avec l'appui technique du HCR. Au total, 16 854 actes de naissance ont été délivrés aux populations à risque d'apatridie dans les régions du Nord, Boucle du Mouhoun, Hauts-Bassins, Est, Sud-Ouest.

En 2021, NRC, à travers son programme d'information, de conseil et d'assistance juridique (ICLA) a mené essentiellement des activités de sensibilisations, de formations et de conseils dans huit (08) communes de la région du Centre-Nord. Durant les 2 trimestres de l'année, NRC a pu toucher 540 personnes (367 au premier trimestre et 173 au second trimestre).

Quant à UNICEF, ses activités en collaboration avec le Gouvernement contribuent à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Etat Civil (SNEC) et son plan opérationnel 2017-2021 pour renforcer le système de l'état civil notamment l'enregistrement des naissances. Ainsi un protocole d'interopérabilité a été signé par le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation et par le Ministère de la Santé. L'appui à la création et/ou fonctionnalité des centres secondaires d'état civil font partie de son application. De même, le Ministère de la santé a révisé le module de formation des agents de santé à base communautaire (ASBC) qui, désormais, inclut un module sur l'enregistrement des naissances. Avec ses partenaires, en 2020, l'UNICEF a contribué à la formation de 7683 ASBC, en étroite collaboration avec les médecins chefs de districts et les autorités de tutelle de l'état civil. Cela favorise l'enregistrement des naissances des nouveau-nés de familles déplacées internes ou des communautés hôtes.

En 2021, sur spécifiquement les jugements déclaratifs pour les enregistrements rétroactifs à l'état civil de naissances d'enfants non enregistrés dans le délai légal, l'appui de l'UNICEF à ses partenaires et les autorités habilitées a permis l'obtention d'acte de naissance à 20 092 enfants déplacés internes et élèves de la province de l'Oudalan dans le Sahel, dans le respect du cadre juridique en vigueur. Avec la DGMEC, 8866 actes de naissance, dont pour des personnes vivant avec un handicap - ont été délivrés dans la région du Centre Est.



Réponse de protection

Janvier-juin 2021

CHIFFRES CLES

- 1.31 M**
Personnes déplacées internes
- 1.5 M**
Personnes dans le besoin
- 1 M**
Personnes ciblées
- 333 K**
Personnes atteintes

Progres dans l'atteinte des cibles

■ Personnes atteintes ■ Gaps

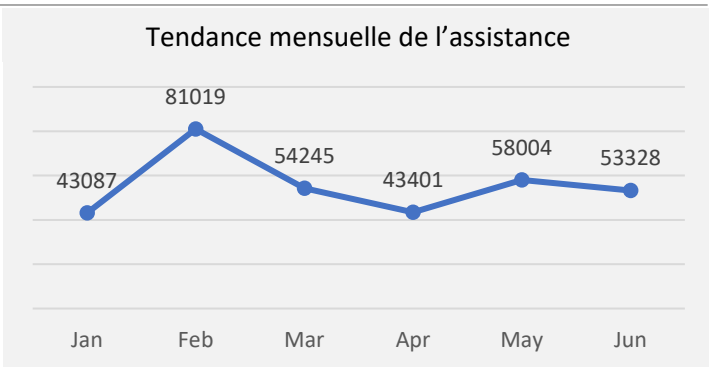
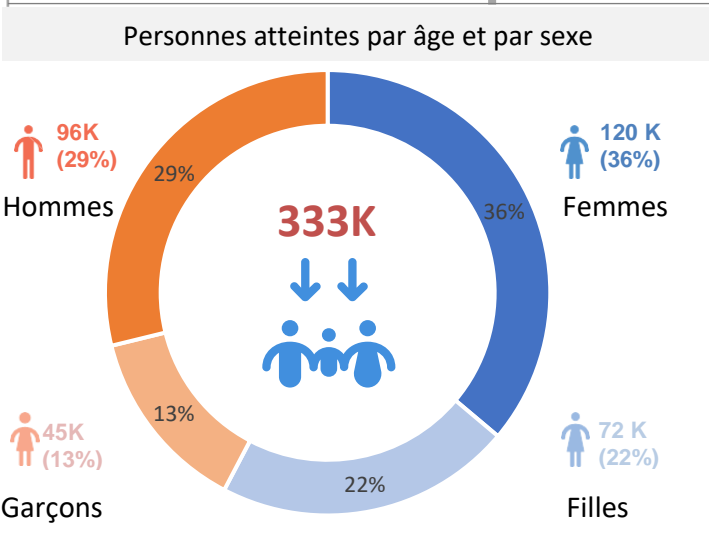
Etat de financement

■ USD Reçus ■ USD Requis

Acteurs de mise en oeuvre

66 Partenaires

- 31**
ONG Internationales
- 23**
ONG Nationales
- 7**
Agences UN
- 3**
Structures Etatiques
- 2**
Mouvt Croix Rouge

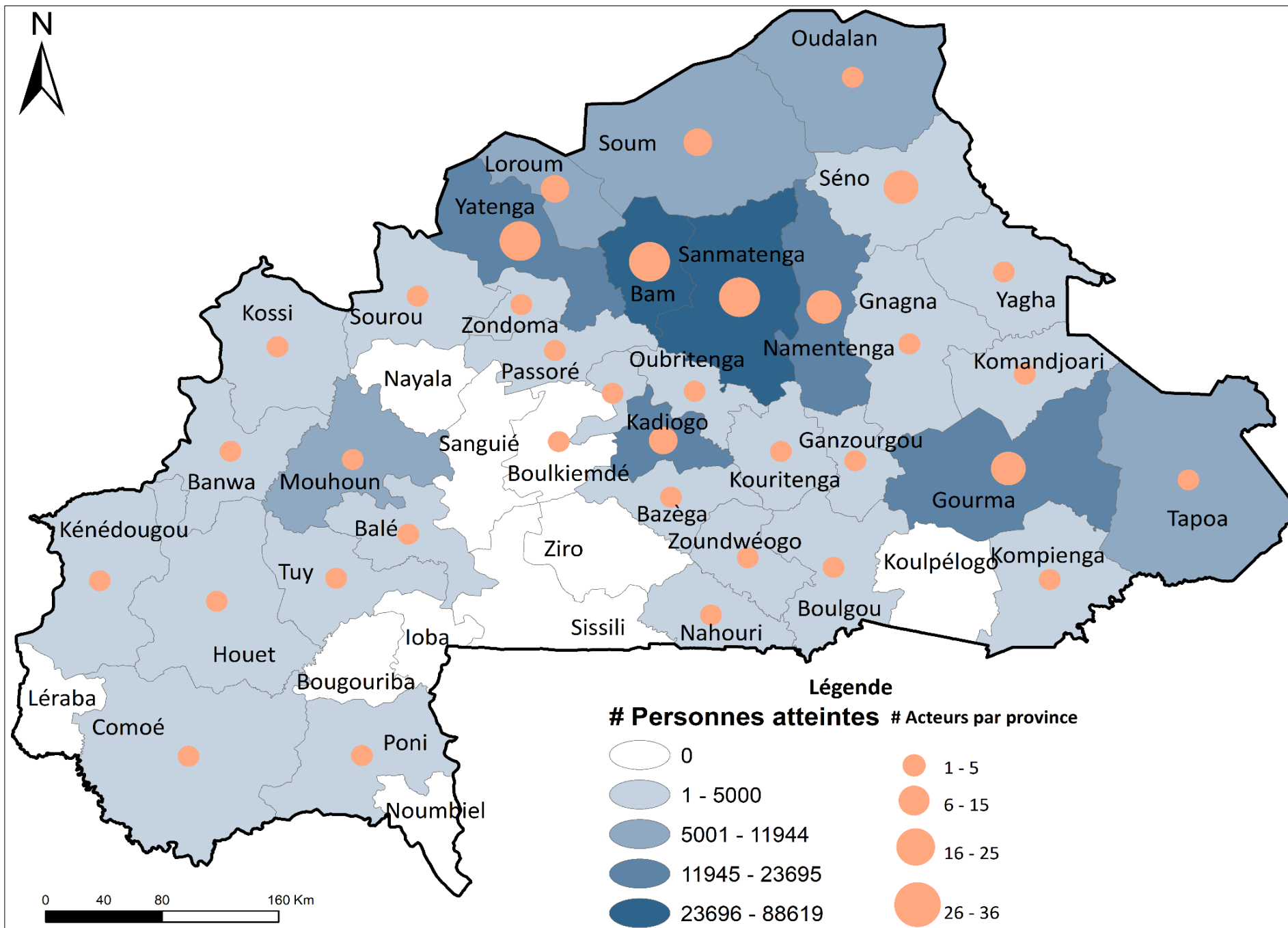


Nombre de personnes atteintes par activites

Point focal Psychosocial mis en place	15
Assistance en NFI	37
Espaces Amis des enfants	60
Conseil Juridique	98
Reunification	143
Orientation/Référencement	1039
Prise en charge multisectorielle	1760
Assistance en Cash	3181
Documentation civile	4036
Assistance légale	4677
Formation	5250
Enregistrement	10515
Appui psychosocial dans les EAE	28664
Appui Psychosocial	74897
Assistance de Protection Individuelle (API)	118966
Sensibilisation	172330



Aperçu de la réponse et des acteurs par province à la date du 30 juin 2021



Gouvernement

- * Renforcer la sécurité des personnes et des biens dans les zones difficiles d'accès en vue de faciliter l'assistance et la protection des populations affectées par la crise humanitaire au Burkina Faso.
- * Faciliter l'accès à la documentation civile des PDI et communautés hôtes en assouplissant les contraintes liées à la compétence territoriale.
- * Accélérer la domestication de la Convention de Kampala pour une meilleure protection des PDI
- * En collaboration avec les acteurs humanitaires, renforcer les capacités des agents de l'action humanitaire et des FDS sur la protection des populations affectées par la crise humanitaire.
- * Accélérer la signature du protocole de transfert des enfants rencontrés lors des opérations de sécurisation du territoire

Donateurs

- * Assurer le financement de programmes multisectoriels qui reconnaissent le caractère central de la protection et la nécessité de protection spécialisée et programmes appuyant l'inclusion du handicap et autres besoins spécifiques.
- * Augmenter les allocations de financement des programmes de protection et de ses domaines de responsabilité avec une flexibilité sur la couverture géographique
- * Inclure des obligations particulières en matière de protection transversale dans les processus d'affectation des fonds et l'élaboration des rapports.

Equipe Humanitaire Pays

- * Veiller à ce que la protection soit intégrée à toutes les étapes du cycle du programme humanitaire et dans tous les stratégies et plans des clusters.
- * Renforcer le plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières en vue d'une meilleure couverture des besoins de Protection de l'Enfant et des violences basées sur le genre
- * Faire un plaidoyer sur la réforme de la législation foncière pour faciliter l'accès sécurisé aux logements, à la terre et aux biens par les PDI.

Groupe de coordination inter-clusters (ICCG)

- * Veiller à ce que les questions de protection occupent une place centrale dans le travail du groupe de coordination inter-clusters et qu'une approche collective soit adoptée par les clusters afin de mettre cela en pratique.
- * Soutenir et faciliter l'intégration de la protection transversale dans les évaluations conjointes, les analyses conjointes, la planification et le suivi dans le cadre du cycle du programme humanitaire.

Coordination Civilo-Militaire (CMCoord)

- * Faciliter la participation aux niveau national et régional des coordinations du cluster protection aux rencontres CMCoord afin de renforcer les analyses de manière régulière et proactive de la situation de protection des civils.
- * Organiser des sessions de formation, de mise à niveau, sur la coordination civilo-militaire.

Références

1. Le RRM-Frontline est un consortium de 4 organisations humanitaires qui contribue à la réponse rapide au Burkina Faso grâce à ses capacités de veille, d'évaluation et d'intervention.
2. Situation des enregistrements sur les personnes déplacées internes au Burkina Faso publiée par le CONASUR de mars à juin 2021 : <http://www.conasur.gov.bf/>
3. Loi relative à l'état civil et à la nationalité, instituée par la Zatu AN VII 13 du 16 novembre 1989.
4. Code des personnes et de la famille (Article 106 du code des personnes et de la famille).
5. Article 13 de la Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes (Convention de Kampala de 2009).
6. ODD 16.9 : D'ici à 2030, garantir une identité juridique à tous, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.
7. Base de données du CONASUR
8. Après l'attaque armée de Solhan, UNICEF contribue à l'aide d'urgence aux 9.000 enfants déplacés et leurs familles
9. Stratégie du Cluster Protection Burkina Faso 2021-2023, version d'avril 2021 : <https://data.globalprotectioncluster.org/en/documents/details/381>
10. Rapports du monitoring de protection de l'UNHCR et de ses partenaires de janvier à juin 2021